



Le 28 Juillet 2026

Monsieur le Président de la MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
F 67070 STRASBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans la modification n°1 du PLU de SORBEY, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Cette procédure a pour objectif de remanier les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles à l'échelle de leur section méridionale.

Je joins à cette saisine le dossier utile pour examen au cas par cas ad hoc via le Portail de l'évaluation environnementale.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devra nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci. Votre avis sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire,
Claude SPINELLI

